

Congrès des maires de Haute-Savoie
7 novembre 2020

Monsieur le président de l'association des maires de Haute-Savoie,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et messieurs les maires,

Madame la procureure générale,

Madame et messieurs, les membres du corps préfectoral,

Mesdames et messieurs les chefs de service de l'État,

Mesdames et messieurs,

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer devant vous, pour la première fois, dans des conditions bien particulières, certes, mais que la situation sanitaire exige. Je vous remercie, M. le président, pour l'occasion que vous m'offrez ainsi.

Vous avez souhaité rendre hommage aux victimes du terrorisme, et plus particulièrement à Samuel Paty, professeur de collège. Cet acte, comme celui qui a suivi, à Nice, nous a tous profondément marqués et nous ne devons jamais nous habituer à ces attaques barbares.

Ces moments dramatiques nous rappellent aussi le sens de notre engagement, comme élus ou comme représentant de l'État, au service de nos concitoyens, dont nous devons assurer la protection, et ce, quelles que soient les circonstances.

Aussi, et alors que l'épidémie continue de sévir et nous impose cette distance physique nécessaire, je souhaiterais tout d'abord m'adresser à toutes celles et à tous ceux qui ont été élus ou réélus, qui ont décidé de se présenter aux élections municipales et ont su, avec leurs listes, recueillir la confiance de nos concitoyens.

C'est un choix courageux que celui de se mettre au service des autres. Et cela l'est sans doute d'autant plus dans le contexte que nous connaissons. En ces temps de crise, sanitaire et économique, au moment où des menaces pèsent chaque jour sur la sécurité des Français, nous savons que nous avons besoin, plus que jamais, d'élus locaux proches des attentes de nos compatriotes. D'élus disposés à consacrer tout le temps nécessaire au service de leur commune et de l'intérêt général.

Malheureusement, il peut arriver que des maires soient victimes d'injures, de menaces et parfois, même, de violences. Nous ne pouvons pas le tolérer. J'ai tenu, dans les jours qui ont suivi mon arrivée, vous adresser un courrier afin de vous assurer de mon plein et entier soutien. Les services de police et de gendarmerie sont, à ma demande, particulièrement attentifs à ce que vous puissiez exercer vos

fonctions en toute sérénité. Les modalités de contact vous ont ainsi été rappelées.

C'est aussi en pensant au dévouement qui a été le leur pendant tant d'années, que je voudrais également saluer l'engagement de tous les maires ayant achevé leur mandat en 2020 et permis aux élections de se tenir dans de bonnes conditions sanitaires.

Le mandat que vous détenez est en effet particulièrement exigeant. Nous avons pu, une fois de plus, le constater, depuis le début de l'année 2020. C'est aussi pour cela que le « couple maire-préfet » est d'une telle importance aujourd'hui. Il s'agit bien, en effet, ensemble et dans le respect de la libre-administration des collectivités territoriales, d'avancer, de trouver des solutions, de se coordonner pour permettre le développement de notre territoire, et la protection de ses habitants, dans les périodes les plus calmes comme dans les temps plus agités.

À cet égard, la crise de la Covid 19 a été et continue d'être bien plus qu'une simple épidémie. Elle a des conséquences sanitaires particulièrement graves, et notamment, vous le savez, dans notre département, qui est particulièrement touché.

Je veux saluer, à mon tour, les personnels soignants. Ils ont droit à notre admiration, notre respect et notre soutien. Faisons en sorte de ne pas les charger inutilement.

Je ne peux dès lors que saluer les élus qui ont été à la hauteur de la situation en refusant de prendre, en dépit des pressions, des arrêtés municipaux d'ouverture des commerces. Cela aurait été démagogique,

et ces arrêtés auraient de toute façon été déferés puis annulés par le juge administratif.

Après une accalmie, à la fin du confinement, et au cours de l'été, nous avons observé une hausse particulièrement rapide des contaminations, puis des hospitalisations en cette rentrée.

Les mesures prises, au niveau national, dès le mois d'octobre, avec le retour de l'état d'urgence sanitaire, le 17 octobre dernier, puis avec l'instauration d'un couvre-feu, une semaine plus tard, n'auront pas permis d'enrayer la hausse spectaculaire du nombre de cas.

La situation sanitaire a donc imposé, et parce qu'aucune solution alternative ne semblait satisfaisante, le choix d'un reconfinement généralisé sur le territoire national.

Cela s'accompagne également d'une attention toujours plus grande au respect des gestes barrières, y compris dans les établissements scolaires, où le port du masque est désormais obligatoire dès la classe de CP. En cas de difficultés dans l'application de cette règle, les directeurs d'école sont ainsi invités à saisir les inspecteurs de l'Éducation nationale. Ces derniers sont également, dans la gestion de ces situations, à la disposition des maires, sous l'autorité de Mme la directrice des services académiques.

Lors du premier confinement, nous avons pu compter sur l'implication déterminante des communes de notre département et nous devons désormais aussi faire appel à vous pour soutenir les personnes les plus vulnérables.

Ce sont elles, personnes âgées, isolées, en difficulté, malades, qui dans le contexte inédit que nous connaissons doivent bénéficier de toute notre attention. Il nous revient collectivement de les identifier afin de leur fournir une aide et un accompagnement adaptés, tant sur le plan matériel que psychologique. Je sais que les collectivités du département ont porté cette mission avec un grand engagement lors du confinement du printemps. Alors que la dynamique d'augmentation des cas redouble désormais de force sur notre territoire, notre mobilisation aux côtés des personnes vulnérables doit rester pleine et entière.

A ce titre, je sais, M. le président du Conseil départemental, les mesures que vous envisagez de prendre, en assemblée départementale, lundi, pour que la solidarité joue en faveur de nos aînés. Je tiens à saluer votre initiative, qui répond ainsi rapidement à cette préoccupation dont nous avons parlé.

Le confinement, puis le reconfinement, entraînent aussi des pertes considérables, pour l'ensemble des acteurs de l'économie de la Haute-Savoie. Cela a également eu des conséquences, lourdes, pour les collectivités locales, et notamment pour les communes.

Dans cette situation, l'État a su répondre présent pour être aux côtés des communes, afin de les accompagner, dans un premier temps, pour les dépenses nouvelles, puis pour garantir leurs niveaux de ressources.

Ainsi, les dépenses liées aux achats de masques, pour les habitants, entre le 13 avril et le 1^{er} juin, au début de la crise sanitaire, ont été prises en charge par l'État, à hauteur de 50 % du coût total.

Le soutien s'est ensuite manifesté avec le versement d'avances de DGF pour les collectivités connaissant des difficultés de trésorerie. De la même manière, afin de préserver la trésorerie en section d'investissement des communes, les demandes d'avances ou d'acomptes des subventions ont été versées très rapidement.

Pour autant, ces mesures ponctuelles, si elles ont sans doute permis au plus fort de la crise sanitaire, de limiter les difficultés des communes, ne pouvaient suffire devant l'ampleur de la perte de certaines recettes de fonctionnement. La nécessité de soutenir les collectivités du bloc communal a donc conduit le gouvernement à mettre en place un mécanisme de garantie des recettes. La troisième loi de finances rectificative, votée le 31 juillet dernier, dispose ainsi que, lorsque la somme des produits fiscaux et domaniaux est inférieure à la moyenne des sommes perçues entre 2017 et 2019, la collectivité se verra verser par l'Etat une dotation correspondant au montant de la différence.

Ce soutien fort de l'État s'est poursuivi avec le versement d'une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local, la DSIL, d'un milliard d'euros, dont plus de 6 millions d'euros pour la Haute-Savoie, sur la période 2020-2021. Cet effort, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance de notre économie, a ainsi permis, dans notre département, d'obtenir un soutien sur une première vague de 31

dossiers, principalement en matière de rénovation énergétique et de mobilité douce. Une vingtaine de dossiers seront engagés dès délégation, par le préfet de région, du solde de cette DSIL exceptionnelle.

Cela bénéficiera ainsi, indirectement, en maintenant le niveau de la commande publique, au secteur du bâtiment et des travaux publics, et participera donc à l'effort général en faveur de la relance de notre économie.

La crise économique qui a découlé de la crise sanitaire nécessite en effet un sursaut collectif pour préserver nos entreprises, et leur donner les moyens de rebondir en réalisant les investissements nécessaires au maintien de leur compétitivité.

C'est dans ce cadre que des mesures d'accompagnement aux entreprises en difficulté ont été prises, afin de préserver notre tissu productif.

Le fonds de solidarité, mis en place par l'État et les régions, permet de soutenir les indépendants, les TPE et les PME. Initialement destinée aux entreprises de moins de 10 salariés, avec un montant de 1500 euros, cette aide a été élargie et peut désormais aller jusqu'à 10 000 euros pour les entreprises de moins de 50 salariés. Plus de 25 000 entreprises en ont bénéficié, dans notre département, entre mars et octobre, pour un montant de plus de 85 millions d'euros. Les prêts garantis par l'État ont également été massivement utilisés par nos

entreprises, avec un montant de près d' 1,375 milliards d'euros. Les reports d'échéances, fiscales et sociales, ont, en outre, permis de soutenir les entreprises en ces temps difficiles pour elles.

Enfin, l'activité partielle a permis de préserver l'emploi, et les compétences des salariés, dans les entreprises. Plus de 18 000 entreprises l'ont sollicité, ce qui, depuis le mois de mars, aura bénéficié à plus de 180 000 salariés dans notre département, pour un montant total de 230 millions d'euros. Je tiens ici à saluer la mobilisation, au service des entreprises, des services de la DDFIP et de la DIRECCTE.

Nous disposons, en Haute-Savoie, d'un tissu industriel important, avec des PME innovantes et dynamiques. Beaucoup d'entre elles ont connu des difficultés depuis le début de cette crise, et nous devons continuer à les soutenir pour qu'elles puissent faire preuve de résilience et réaliser les adaptations nécessaires. Cette capacité à se réinventer constitue l'une de leurs forces, et elles savent qu'elles peuvent compter, notamment, sur le soutien coordonné de l'État et des collectivités dans le cadre des trois « Territoires d'Industrie » que compte notre département.

À ces mesures ayant permis de préserver des entreprises durement atteintes par la crise sanitaire, s'est ajouté un vaste plan de relance, intitulé France Relance, d'un montant de 100 milliards d'euros. Présenté le 3 septembre dernier, il doit ainsi permettre de retrouver les niveaux de production antérieurs à la crise sanitaire, tout en réalisant la transition écologique et en préservant la cohésion sociale et territoriale.

Ce plan comporte un ensemble de 70 mesures, dont de très nombreuses opportunités pour les collectivités territoriales, dans les domaines de la rénovation énergétique, de l'aide à la densification et au renouvellement urbain, ou bien encore de la rénovation des équipements patrimoniaux...

Ce plan bénéficie aussi aux entreprises, notamment par le biais d'appels à projets lancés, en faveur des secteurs de l'aéronautique et de l'automobile. D'ores et déjà, ce sont plus d'une dizaine d'entreprises haut-savoyardes qui en ont été lauréates sur la centaine d'entreprises retenues au niveau national.

Il s'agit là d'opportunités importantes, et je sais pouvoir compter sur votre détermination à participer, avec nous, à la relance de notre économie.

La situation est complexe et incertaine, mais vous pouvez compter sur la volonté de l'État de tout faire pour préserver l'économie de nos territoires. Je sais notamment l'inquiétude de beaucoup d'entre vous, quant au déroulement de la saison de sport d'hiver. Nous allons tout mettre en œuvre pour concilier la sécurité sanitaire avec le bon déroulement des activités, dans les stations. Un protocole, élaboré en concertation avec mes collègues de la Savoie et de l'Isère, devrait permettre aux vacanciers, dès lors que le contexte permettra de sortir du confinement, de venir dans les stations de sport d'hiver, tout en minimisant les risques de diffusion du virus. Ce projet sera soumis d'ici la fin du mois aux élus concernés et aux professionnels du tourisme, afin de recueillir leurs avis.

Pour autant, et au-delà de cette crise, nous savons que le tourisme doit être repensé dans une perspective plus longue, en prenant en compte le réchauffement climatique et ses conséquences sur ce que l'on appelait il y a peu la « houille blanche », mais aussi en intégrant les préoccupations environnementales.

Le tourisme de demain devra être durable, et nous devons aussi, dès maintenant, entamer une réflexion sur ce sujet. Il nous faut en effet concevoir un nouveau modèle touristique, sans doute plus sobre et plus respectueux de ce capital environnemental exceptionnel que constituent nos massifs montagneux. Le tourisme durable devra aussi veiller à une meilleure diversification des activités. Les sports d'hiver, et en premier lieu le ski, resteront bien évidemment l'activité principale de nos stations, mais celles-ci doivent aussi travailler à une plus grande diversification de leurs activités, dans une approche résolument « 4 saisons ». En somme, les acteurs du tourisme de notre département doivent tout à la fois se ré-inventer et se ré-orienter, en valorisant les spécificités et singularités de notre territoire, pour maintenir l'attractivité de nos montagnes, quel que soit le niveau d'enneigement.

Cet objectif d'une plus grande préservation des ressources, en matière touristique, rejoint aussi les principes de la stratégie Eau-Air-Sol, voulue par le Préfet de région. Elle repose sur une gouvernance régionale et porte une ambition de transition écologique à l'horizon 2040, avec des objectifs intermédiaires dès 2027.

Cette stratégie vise à limiter l'artificialisation des sols, préserver la ressource en eau et lutter contre la pollution atmosphérique, dans une approche globale permettant de traiter conjointement ces enjeux. Cela passe par des actions transversales, ou par des actions plus spécifiques, comme, par exemple, la mise en place d'une centaine de retenues d'eau à usages multiples, sur l'ensemble de la région AURA, ou encore la réhabilitation des friches industrielles pour limiter la consommation foncière.

Dans cette optique, l'État compte sur ses partenaires pour que les changements de pratiques se traduisent concrètement, dans les territoires. Pour cela, il appuiera les opérations qui s'inscrivent dans cette stratégie, à travers la bonification des aides pour les projets exemplaires, comme c'était déjà le cas dans l'attribution de la DETR

Mesdames et messieurs les maires, je connais votre attachement aux territoires et votre souci d'œuvrer au dynamisme de vos communes. L'accroissement économique et démographique de notre département doit aussi être accompagné par la poursuite à un haut niveau de la production de logements et de locaux d'activités. Cela n'est pas incompatible avec la nécessaire recherche d'une plus grande sobriété foncière que j'évoquais précédemment, afin de préserver tant les terres agricoles indispensables pour pérenniser et développer notre agriculture que les zones naturelles, support de la biodiversité, garante de la qualité de nos paysages et facteur d'attractivité touristique.

Pour cela, il ne suffit pas de réduire les surfaces constructibles dans les documents d'urbanisme. Il faut aussi promouvoir et accompagner une

densification raisonnée, avec des logements offrant une grande qualité de vie, afin de limiter l'étalement urbain. Si la ville dense n'est pas désirable, elle sera incomprise et donc rejetée. Je vous invite, dans un dialogue exigeant avec les promoteurs et les aménageurs, à porter ce modèle qui doit faire sa place à la nature en ville, contribuer à l'efficacité énergétique des fonctions urbaines et prendre en compte les changements climatiques. Vous pouvez compter, pour cela, sur l'appui des services de l'Etat.

Le maintien d'une activité économique en période de confinement, dans un cadre sanitaire cohérent avec la nécessité de contrôler l'épidémie, est un objectif que nous partageons tous. À ce titre, l'activité du bâtiment, très importante dans notre département, doit se maintenir. Cela implique de délivrer les autorisations nécessaires, notamment en matière d'urbanisme. Concernant le logement social, je me réjouis ainsi de constater que les prévisions d'agrément, 2 500 logements environ, certes inférieures au résultat de l'année record 2019 (2 800 logements), restent à un bon niveau, compte tenu du caractère très particulier de cette année 2020. Cela est nécessaire, non seulement pour l'activité, mais pour poursuivre le rattrapage du retard de notre département en la matière et répondre plus rapidement aux 25 000 demandeurs en instance. Je sais que cette grande cause du logement social, qui est l'affaire de tous, fait désormais consensus et vous remercie par avance de vos actions en ce domaine.

Mais, si la ville se construit à l'échelle de l'îlot ou du quartier, les grands équilibres dans l'aménagement doivent, eux, se dessiner à l'échelle des

grands territoires. À ce titre, je serai attentif au bon avancement des SCOT en cours d'élaboration. Ils recevront tout mon appui dès lors qu'ils s'inscriront résolument dans les principes qu'illustre la stratégie Eau-Air-Sol, et, pour les zones touristiques de montagne, qu'ils auront pris la pleine mesure de l'impact des changements climatiques, ici plus rapides qu'ailleurs, et des évolutions des attentes de la société.

Nous bénéficions en effet, dans notre département, de sites naturels remarquables et d'une biodiversité exceptionnelle. Cela implique donc, de la part de tous, une attention constante pour concilier le développement de nos territoires et la poursuite des activités humaines avec la préservation de ce capital environnemental unique. Il y a en, effet, un équilibre à trouver, ce qui n'est pas toujours simple.

On retrouve cette difficulté sur la question du loup, et sur la cohabitation de cet animal protégé par la convention de Berne, avec les troupeaux qui peuvent être victimes d'attaques. Nous devons continuer à travailler, avec les éleveurs, afin d'améliorer la protection de leurs troupeaux et de renforcer la présence de bergers dans les alpages. En outre, et lorsque cela s'avérera nécessaire, je continuerai à délivrer les autorisations de tir de défense, simples et renforcés.

Nous devons aussi veiller, avec la suspension des activités de plein air liée au confinement, à la régulation des espèces sauvages. En effet, la chasse est fermée. Mais, si elle est souvent considérée comme un loisir, sa pratique permet aussi de contenir la population de certaines

espèces dont la prolifération engendre dégâts aux cultures, aux biens, aux plantations forestières et peut générer des accidents de la route.

Dans notre département, maîtriser les populations de sangliers et de cerfs relève indiscutablement de l'intérêt général. Or c'est durant les mois d'octobre, novembre et décembre que se font l'essentiel des prélèvements.

À ce jour moins de 500 cerfs (pour un objectif de 2300) et 900 sangliers (pour un objectif d'environ 3 000) ont été prélevés. Il est indispensable que ces prélèvements puissent se poursuivre.

Pour cette raison, conformément aux instructions reçues du ministère de la Transition écologique, je vais indiquer au président de la fédération des chasseurs que pour ces opérations de régulation, des dérogations de déplacement seront accordées au bénéfice de ceux qui y participent.

Pour être plus précis, ces opérations ne concerneront que le sanglier et le cerf, ne pourront se dérouler que le jeudi ou le dimanche et seulement à l'affût ou en battue, avec un objectif de reprise des tirs dès jeudi prochain.

Même s'il ne s'agit en aucune façon de rouvrir la chasse, ce qui, à juste titre, ne serait pas compris par nos concitoyens, je sais que la réalisation de ces prélèvements donnera lieu à de nombreuses réactions et polémiques et que vous ne manquerez pas d'être interpellés sur le sujet. Je vous remercie donc de bien vouloir relayer la position que je viens d'exprimer, comme je le ferai moi même. Je vous précise qu'il sera demandé aux présidents d'ACCA (associations

communales de chasse agréées), sur qui repose la mise en œuvre opérationnelle de ces tirs, de vous en informer au préalable.

En somme, sur cette question comme sur celles qui concernent la montagne et les espaces naturels, nous devons trouver un équilibre, entre des usages différents, entre des visions opposées. Il s'agit de concilier les impératifs environnementaux avec la poursuite des activités humaines, agricoles, sportives et touristiques qui sont au cœur même de l'identité de notre département.

Nous avons pu travailler, avec cette méthode, partenariale et collective, sur les grands dossiers environnementaux, comme avec le PPA sur la vallée de l'Arve. Cela aura été le cas, également, avec l'arrêté de protection des habitats naturels du Mont-Blanc, qui permet, après une large concertation, de protéger ce site exceptionnel de toute forme de dérives. Il s'est agi là aussi, de réguler les activités humaines afin de mieux concilier les impératifs touristiques, la pratique de l'alpinisme et la préservation des milieux naturels.

Cette idée d'équilibre, nous pouvons la retrouver dans d'autres domaines. Sur les questions économiques et sociales, notamment. Nous vivons dans un département attractif, avec un revenu médian supérieur à celui de la région AURA et du reste du territoire métropolitain. Nous connaissions, avant la crise de la Covid, une situation proche du plein emploi. Pourtant, il faut, là aussi, rester prudent. La proximité avec le canton de Genève constitue une source d'emplois qualifiés et très bien rémunérés. Mais, outre que cela affecte

la capacité de nos propres entreprises à fidéliser leurs salariés, cela entraîne une hausse continue, depuis de nombreuses années, des prix de l'immobilier. Dans ce contexte, il faut rester particulièrement attentif à la question des inégalités, qui peuvent d'autant plus se développer que le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, est passé, en moins d'un an, de 37 000 à près de 45 000 personnes. Il s'agit là de la hausse la plus forte de toute la région AURA.

Je suis par ailleurs attentif à vos préoccupations, concernant la situation des gens du voyage. C'est une question complexe, qu'il faut dépassionner et aborder avec un regard lucide et serein, mais sur laquelle il faut aussi faire preuve de détermination. C'est mon intention.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, le conseil départemental, les EPCI et les communes. Articulé autour de trois volets, la sédentarisation, les aires d'accueil et les aires de grand passage, il permet, en matière d'aménagement, de fixer des objectifs ambitieux mais réalistes, puisqu'ils ont été arrêtés avec les élus, afin de limiter les difficultés. D'ici à 2025, ce sont près de 308 places de terrain familial locatif qui doivent être créées. Nous devons également, sur la même période, créer 97 places en aire d'accueil.

Quant aux aires de grand passage, le schéma a mis fin au système des aires tournantes, coûteux et peu optimal. Nous devons donc identifier dans les plus brefs délais les terrains pouvant accueillir deux aires de grand passages fixes.

Ces engagements doivent impérativement être tenus et je serai particulièrement attentif sur ce sujet. À cet effet, chaque sous-préfet fera le point, avec les intercommunalités concernées, sur les réalisations encore en suspens, pour identifier les freins aux réalisations et contribuer à les lever.

Je rappelle par ailleurs, que l'expulsion administrative d'un groupe de gens du voyage en situation d'occupation illicite et créant un trouble à l'ordre public n'est possible que si l'EPCI concerné est en conformité avec ses obligations au titre du schéma départemental. Dans le cas contraire, si l'intercommunalité n'a pas respecté le schéma, ou n'est pas en mesure de justifier de sa diligence dans ce domaine, le concours de la force publique ne sera pas octroyé.

Pour autant, je suis prêt à accompagner la dynamique que vous pouvez enclencher, sur cette question. Je prendrai ainsi, notamment, en compte les terrains locatifs familiaux au titre des obligations de la loi SRU.

Je voudrais, enfin, et en écho à l'intervention de Mme la procureure générale, évoquer la question de la prévention de la délinquance. Il s'agit là d'un sujet majeur, et qui implique une concertation étroite avec les élus mais aussi une action déterminée de leur part. À ce titre, nous ne pouvons que nous féliciter de la très bonne coordination, au quotidien, des forces de police et de gendarmerie avec les polices

municipales. Je tiens à saluer les policiers et gendarmes qui, au quotidien, sont les gardiens de l'ordre et de la paix.

Pour autant, nous devons poursuivre nos efforts en la matière, et, dans ce cadre, le rôle des maires est central. En effet, nous devons encore développer les actions de prévention de la délinquance, et, pour cela, nous appuyer sur les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette instance de gouvernance est déterminante pour initier des actions et les évaluer. Il faut désormais que les communes s'impliquent totalement dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, qui sera déclinée au niveau départemental.

Cela implique de réunir le CLSPD, pour les communes qui sont concernées, a minima une fois par an, et surtout, de faire vivre cette instance, afin d'initier les actions qui permettront de garantir la tranquillité publique à laquelle aspirent nos concitoyens, mais aussi de montrer à ces mêmes concitoyens, la réalité de notre action en ce domaine.

En tant que maire, vous êtes en première ligne avec nous, pour agir sur ces enjeux de sécurité.

Par les liens que vous entretenez, vous-même ou vos services, avec les associations, ou avec les clubs sportifs, vous êtes également de précieux partenaires en matière de lutte contre le communautarisme et de prévention de la radicalisation. L'actualité récente et les attaques terroristes que nous avons connues, nous rappellent, chaque jour un

peu plus, la nécessité de veiller à ce que ne se développent pas, sur notre territoire, des ferments de séparatisme.

Cette vigilance est indispensable pour détecter des signaux faibles, des tendances inquiétantes, afin de pouvoir signaler, au plus vite, des comportements indiquant un repli communautaire susceptible de remettre en cause les valeurs de la République.

Je connais votre attachement à ces valeurs, à vous qui faites vivre, au quotidien, dans votre commune, nos idéaux et qui servez avec dévouement vos administrés.

Pour conclure, permettez-moi quelques mots plus personnels.

La période de réserve électorale, en septembre dernier, quinze jours après ma prise de fonctions, puis les mesures prises pour faire face au retour de l'épidémie, ne m'auront pas permis de rencontrer, depuis mon arrivée dans le département, autant d'élus que je l'aurais souhaité. Et, je ne peux vous le cacher, le fait de ne pouvoir être présent, physiquement, au milieu de vous, à cette assemblée générale, bien que nécessaire, constitue malgré tout un vrai regret.

Cette assemblée générale aura été l'occasion, pour moi, de vous donner quelques axes quant à la méthode de travail que je souhaite mettre en place avec vous. Je considère en effet que l'information doit circuler entre nous et que l'écoute des élus, dont vous souligniez l'importance, M. le président, doit être présente.

À chaque fois que cela est nécessaire, je vous transmets ainsi et continuerai à vous transmettre les données, les éléments, qui vous permettent de comprendre les décisions de l'État dans le département. Je vous solliciterai également, moi-même ou mes services, afin de travailler avec vous sur vos préoccupations, que bien souvent nous partageons, en prenant en compte vos remarques et en avançant dans une démarche constructive.

Cette crise que nous connaissons est sans doute l'occasion de mettre en œuvre cette méthode de travail, et vous pouvez compter sur ma détermination, afin d'avancer, avec vous, sur tous les dossiers que je viens d'évoquer, au service de la Haute-Savoie.

Comme en chaque point du territoire national, c'est un honneur, pour moi, de servir ici.

Je vous remercie, pour votre accueil, mais aussi pour votre exigence à l'égard de l'État. Elle est la meilleure preuve de la haute idée que comme moi, vous vous en faites.

Je vous remercie.